
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 326-19 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DES QUOTES-PARTS 2019

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 19 juin 2019, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 326-19 modifiant les règlements des quotes-parts 2019 numéros 318-18, 319-18, 320-18, 321-18, 322-18 et 323-19.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet et obtenir des informations pendant les heures normales d'ouverture du bureau de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) ou, quant au texte dudit règlement, au bureau de chacune des municipalités-membres.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27^e jour de juin 2019.



Roger Hotte, directeur général
et secrétaire-trésorier